

dès lors qu'il ne s'agit que d'une réduction du service et non d'une suppression—une subtile distinction qui relève de la sémantique.

Les dirigeants du CN reçoivent instruction d'informer la population du service de remplacement et ils ont parcouru le Nord de nuit, comme des voleurs, en évitant de rencontrer le plus grand nombre de gens possible, surtout les cheminots qui savaient ce qui allait se passer. Je demande au ministre d'ouvrir une enquête sur les services du Canadien National dans tout le Nord de l'Ontario. Le temps est peut-être venu de remplacer toute la haute direction du CN, car ce qu'elle accomplit n'a rien à voir avec le service du public.

Des voix: Bravo!

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je comprends parfaitement le souci véritable du député de Thunder Bay (M. Penner) et l'intérêt qu'il porte à la réduction des services ferroviaires dans sa région. Une question de ce genre a été posée le 13 janvier par le député de Timiskaming (M. Peters) et j'ajouterais qu'on a présenté d'autres instances au ministre des Transports (M. Jamieson) et à la Commission canadienne des transports dont relève cette question, aux termes de la loi sur les chemins de fer. Je tiens à assurer au député que le ministre a fait part au chemin de fer des instances présentées à la Chambre.

Je crois qu'il faudrait préciser, monsieur l'Orateur, que l'intention du Canadien National, en l'occurrence, est de diminuer les services à compter du 1^{er} février et non de les supprimer. Le chemin de fer a le droit, toujours sous réserve des dispositions de l'article 315 de la loi sur les chemins de fer quant aux installations suffisantes et convenables pour assurer les transports proposés, d'effectuer de sa propre initiative des réductions de services sans l'approbation de la Commission canadienne des transports. Comme il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation de la Commission canadienne des transports, il n'y a donc pas lieu de tenir une audience. Le ministre a établi cette distinction il y a un an, soit le 12 janvier 1970, lorsqu'il a répondu à une question que lui a posée le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker). Voici cette réponse:

Mais je dois souligner que s'il s'agit seulement d'une réduction du service, on ne peut utiliser aucun appareil juridique. En cas de rupture des services, la Commission des transports a mentionné qu'elle tiendra des audiences à ce sujet.

Quant à cette réduction des services, le Canadien National a donné l'assurance que si les trains n^{os} 7 et 8 sont supprimés, toutes les stations desservies à l'heure actuelle par ces trains obtiendront exactement le même service des trains n^{os} 1 et 2.

Une voix: Qui ne valent rien!

LA COMMISSION DU BLÉ—LE PROGRAMME DE PRODUCTION ET DE RECETTES—LE BUDGET ET LES PAIEMENTS DE STABILISATION

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le 8 décembre, j'ai posé au ministre des Finances (M. Benson) la question suivante:

Compte tenu de la déclaration faite à la Chambre la semaine dernière par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé selon laquelle les paiements prévus aux termes du plan de stabilisation de l'industrie des céréales n'auraient pas lieu

avant la fin de la campagne agricole, le ministre pourrait-il donner plus d'éclaircissements sur la déclaration contenue dans son exposé budgétaire disant que les arriérés des paiements de stabilisation, représentant au total 100 millions de dollars, seraient versés le printemps et l'été prochains?

• (10.10 p.m.)

Le ministre à répondu:

J'ai vérifié cette déclaration avec le ministre chargé de la Commission du blé et il a reconnu qu'elle était juste et raisonnable.

Je constate donc avec plaisir la présence du ministre en question ce soir et je crois comprendre qu'il va me donner une réponse. J'ai posé la question susmentionnée au ministre des Finances, le 8 décembre, en raison d'un passage de son exposé budgétaire, que j'aimerais inscrire également au compte rendu. Comme en fait foi la page 1742 du hansard, voici ce que le ministre a dit:

De nouvelles propositions du gouvernement dans un domaine très différent pourraient produire un stimulant de même nature. Je veux parler du plan de stabilisation des recettes de l'industrie des céréales que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a exposé à la Chambre il y a cinq semaines. Si le régime est mis en vigueur et qu'on l'applique, comme il a été recommandé, à la campagne agricole 1970-1971, les cultivateurs de l'Ouest toucheront le printemps et l'été prochains des paiements de stabilisation représentant, dans l'ensemble, plus de 100 millions de dollars. Il s'agirait en l'occurrence du paiement net que verserait le gouvernement afin de stabiliser les recettes de 1970-1971. Bien entendu, cette dépense du gouvernement serait contrebalancée par des économies importantes puisqu'il cesserait de payer l'entreposage provisoire des réserves de blé, forme d'assistance qui s'est avérée peu efficace. Toutefois, ce régime de stabilisation aurait pour conséquence immédiate de mettre entre les mains des cultivateurs, au début de l'année prochaine, l'argent comptant dont ils ont grand besoin.

La somme la plus importante serait attribuée à la Saskatchewan, dont l'économie provinciale a le plus souffert du déclin de la commercialisation des céréales depuis 1968. Néanmoins, un grand nombre de cultivateurs de l'Alberta et du Manitoba en bénéficieraient aussi. Compte tenu de l'augmentation considérable des ventes de céréales et des prévisions encourageantes, cet apport d'argent comptant au début de l'année contribuerait de façon remarquable au relèvement de toute l'économie des Prairies.

L'effet immédiat de l'exposé budgétaire du ministre a été une série de manchettes signalant que 100 millions de dollars seraient versés aux céréalistes de l'Ouest. Évidemment, ces manchettes n'ont pas tenu compte de la condition qui accompagnait la déclaration du ministre, et on devait sans doute s'y attendre. Cet après-midi, au cours de la période des questions, le caractère conditionnel de la déclaration a été souligné par le refus du ministre de confirmer qu'on avait décidé en principe de donner suite à ce programme. S'il veut le confirmer maintenant, je serai très heureux de l'entendre. Ces manchettes n'ont pas tenu compte non plus de l'élimination des versements pour l'entreposage temporaire du blé, ni d'autres réductions de dépenses qui feraient suite à la proposition.

A mon avis, le ministre des Finances a rendu un mauvais service à l'Ouest du Canada en faisant naître l'impression qu'un cadeau de 100 millions de dollars était destiné aux céréalistes des Prairies. C'était penser et s'exprimer de façon irréfléchie. Je m'inquiétais de l'évocation de «versements aux agriculteurs de l'Ouest le printemps et l'été prochains, formant un total de plus de 100 millions de dollars», car cela pouvait s'entendre de